



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 Février 2021 à 19h00

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal = 15
En exercice = 15
Qui ont pris part à la délibération = 15

Date de la convocation-diffusion

29 Janvier 2021

Date d'affichage du CR

L'an deux mil vingt et un, le 11 février à dix-neuf heure, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Fabien CRUVEILLER, Maire.

Etaient Présents :

Mesdames : Laëtitia FOURY, Sophie POUJOL, Sylvia VERYHA.

Messieurs : Stéphane BRIONI, Fabien CRUVEILLER, Didier DURAND, Pierre DURANDET, Laurent ROQUE, Nicolas ROME, Xavier THALER.

Absents excusés : Catherine BOUCHET, Aube MOURET, Jérémy BRITO, John HUISMAN, Philippe PINCHARD.

Pouvoirs :

Catherine Bouchet à Laurent ROQUE.

Aube MOURET à Madame Sophie POUJOL.

Jérémy BRITO à Sylvia VERYHA.

John HUISMAN à Pierre DURANDET.

Philippe PINCHARD à Fabien CRUVEILLER.

Secrétaire de séance : Monsieur Xavier THALER.

Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 Janvier 2021, tel que présenté.

Objet : Approbation du rapport de la CLETC

Madame Sophie POUJOL expose le rapport de la CLETC (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) concernant les transferts de charges de la piscine et du plateau sportif de St Hippolyte du Fort vers la commune de St Hippolyte du Fort.

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions de la loi du 12 juillet 1999, relative au remplacement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions du Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu l'Arrêté Préfectoral n° 2012-198-006 portant fusion des communautés de communes Coutach Vidourle, Autour de Lédignan et Cévennes Garrigue et extension à la commune de Cardet en date du 16 juillet 2012,

Vu l'arrêté préfectoral complémentaire n°2012-303-0009,

Vu la prise d'effet de la nouvelle communauté de communes du Piémont Cévenol au 1er janvier 2013.

Vu les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives de la communauté de communes du Piémont Cévenol,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 décembre 2013 approuvant le rapport de la Commission Locale d'Evaluation et de Transfert de Charges en date du 4 décembre 2013.

Vu les délibérations des communes membres relatives à l'attribution de compensation,

Vu les statuts arrêtés par l'assemblée délibérante le 17/12/2014 adoptant les intérêts communautaires,

Vu la délibération du 13/12/2017 portant modification des intérêts communautaires,

Vu la délibération du 16/12/2020 portant modification de la liste des équipements sportifs reconnus d'intérêt communautaire qui exclut la piscine intercommunale de Saint Hippolyte du Fort et le Plateau sportif de Saint Hippolyte du Fort et qui engendre leur transfert,

Considérant l'évaluation prospective de la CLETC en date du 02/12/2020,

Considérant le rapport de la CLETC en date du 13/01/2021 et ses conclusions sur l'évaluation financière du transfert de ces équipements,

Considérant que ce rapport doit être approuvé par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale (alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du CGI),

Décide à l'unanimité d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges et le transfert de charges tel qu'annexé en date du 13/01/2021,

Objet : Diagnostic énergétique de la Commune de Cardet

Monsieur Xavier THALER présente le diagnostic énergétique de la commune réalisé par Mr Gilles LEFRANC, Conseiller en Energie Partagé de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol.

Les axes d'économies possibles sont les suivants :

1 Station d'épuration

Etudier la faisabilité d'alimenter la station d'épuration en panneaux photovoltaïques en utilisant le toit du garage situé sur le terrain à proximité.

La commune pourrait demander l'appui de l'association ACTTE (Accélérateur Citoyen pour un Territoire en Transition Energétique) pour étudier le dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr Xavier THALER à contacter cette association pour demander son appui et étudier la faisabilité.

2. Eclairage Public et stade

L'éclairage public, à la fois vétuste et très utilisé, consomme beaucoup d'électricité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr Xavier THALER à contacter le SMEG pour l'établissement d'un devis concernant le diagnostic de l'éclairage public de la commune de Cardet.

3. Bâtiments publics

Un autre axe d'économie possible est l'analyse de l'adéquation entre puissance souscrite et puissance utile pour les bâtiments publics.

Cette analyse peut être faite par le Conseiller en Energie Partagé de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol sans coût pour la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr Xavier THALER à contacter Mr Gilles LEFRANC pour effectuer cette analyse.

4. Rénovation de l'école des Mas

Xavier THALER demande au Conseil Municipal l'autorisation de demander à l'association ACTTE son appui pour analyser la faisabilité d'utiliser des panneaux photovoltaïques pour l'alimentation électrique de l'école des mas.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr Xavier THALER à contacter cette association pour envisager cette option tout en rappelant que la structure du bâtiment ne semble pas s'y prêter et que le marché de travaux a déjà été finalisé.

5. Etude de la Rénovation de la chaudière à mazout de la Mairie

Avec l'appui de Gilles Lefranc, Xavier THALER propose d'étudier le renouvellement de la chaudière à mazout du chauffage central de la Mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr Xavier THALER à contacter Mr Gilles LEFRANC pour étudier les pistes de ce renouvellement.

Objet : Logiciel de gestion du cimetière

Monsieur Stéphane BRIONI présente le projet et le devis de la Société ADIC groupe SEDI pour l'acquisition d'un logiciel permettant la gestion du cimetière.

Ce logiciel permettra de gérer :

- Les Emplacements, les Concessions, les Concessionnaires et les Inhumés pour un ou plusieurs cimetières.
- Les échéances de concession et des reprises sur abandon.
- L'intégration de La cartographie, avec photos des emplacements, et recherche graphique des emplacements d'une concession, d'un concessionnaire ou d'un inhumé.
- Les impressions des Registres obligatoires (Concessions, Inhumés).
- La scannérisation et le traitement des documents extérieurs.

L'enjeu de ce logiciel est de permettre la mise aux normes de la gestion du cimetière de Cardet, d'avoir un inventaire précis de l'existant, d'optimiser la gestion municipale.

De plus, dans le cadre de la réflexion sur un agrandissement du cimetière, ce logiciel sera un outil indispensable pour gérer la récupération des vieilles tombes et préparer le dossier, si besoin, auprès de la préfecture.

L'offre financière proposée est la suivante :

- Montant Global de la solution cimetière : 8852,82 € HT
- Contrat annuel de maintenance Téléphonique : 267,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide à l'unanimité le logiciel et les devis présentés.

Objet : Projet de marché

Monsieur Xavier THALER expose le projet de marché local hebdomadaire pour la commune.

Ce projet a été étudié avec l'aide de Mme Nadia CARRIERE, commerçante non sédentaire sur divers marchés, qui s'est occupée de la mise en place du marché de Lézan.

Les différentes étapes sont les suivantes :

- > Mettre en place une équipe municipale pour appui à Mme CARRIERE.
- > Définir l'organisation : qui fait quoi ? Définir l'emplacement, fixer le jour, arrêter la liste des commerçants....
- > Préparer les différents documents municipaux.
- > Préparer la Communication : Midi-libre, flyers, Internet Mairie, Facebook, banderoles....
- > Organiser une réunion avec Mme CARRIERE et le Conseil Municipal pour mise au point des détails, définitions des rôles de chacun, ...

-> Organiser une réunion entre commerçants de Cardet et représentants de la Mairie pour présenter et fédérer autour de ce projet qui vise à soutenir le commerce local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Xavier Thaler à avancer sur le projet.

Objet : Programmation culturelle

Monsieur Laurent ROQUE expose le projet prévisionnel de programmation Culturelle 2021, établi avec la commission culture, qui pourrait être modifié suivant l'évolution de l'épidémie de la COVID 19 et des consignes sanitaires.

1. Fête de la musique : le samedi 19 juin 2021 sur la place du château.

L'organisation de la Buvette sera proposée au bar Beau Rivage

Petite restauration sur place : Foodtrucks présents habituellement sur la commune selon les disponibilités ou autres.

Programme :

- 1ère partie : de 19h30 à 21h30 : apéritif animé par Sueño de Rumba (animation Gipsy).
- 2ème partie : à partir de 21h30 soirée animée par l'orchestre Solaris (Show attractif joué en direct avec tous les succès du moment et des souvenirs tels les années 80 et les années 70).

2. Cinéma itinérant sur la place du château le vendredi 30 juillet 2021 ou au foyer communal selon la météo.

5€ la place

3. Journées du patrimoine dates provisoires (à vérifier) : le samedi 18 et le dimanche 19 septembre 2021.

Uniquement la journée du samedi pour la commune et au Temple :

- 14h30 : portes ouvertes avec l'exposition des photos sur le thème de la nature de Solange Lazarewicz.
- 16h00 : concert de variétés françaises avec JPS en chantant (Sylvie Bouschet et Jean-Pierre Sassy).
- 17h30 : présentation de l'expo photo.
- 18h00 : verre de l'amitié au bâtiment des anciennes douches offert par la Mairie :

Animation avec des souvenirs partagés sur l'histoire de la commune racontés par les cardésiennes et cardésien qui le souhaitent.

Exposition de vieilles photos, cartes postales, documents ... de la commune (prêtés par les cardésiennes et les cardésien, les associations)

4. Festival les Z'enfants d'abord le lundi 27 septembre 2021 à 10h30.

Représentation au foyer communal pour les élèves de l'école.

Spectacle offert par la Communauté des Communes du Piémont Cévenol.

5. Festival Itinéraires le vendredi 12 novembre 2021 au foyer communal

Représentation théâtrale comique (le soir, horaire à définir).

Financé par la Communauté des Communes du Piémont Cévenol.

Entrée gratuite.

6. Fête de Noël le samedi 11 décembre 2021 sur la place de la mairie à partir de 15h.

Différentes idées :

- Prêt ou location d'un grand Barnum
- Venue du Père Noël.
- Participation des enfants pour décorer le sapin de la place de la mairie (fabrication de décorations de Noël par les enfants de l'école).
- Différents stands tenus par les associations volontaires.
- Dégustation et vente de vin par les caves partenaires de la commune

- Stands tenus par les commerçants de la commune qui le souhaitent (miel, confiture de châtaigne, savons ...).
- Stands de vente de fruits de mer, de marrons chauds...
- Buvette.
- Animation musicale à définir.

BUDGET PREVISIONNEL TOTAL : 6670 €

- Fête de la musique : 4470 €
- Journée du patrimoine : 200 €
- Fête de Noël : 1500 €
- Communication (affiches de ces trois événements : élaboration des maquettes + impressions A4/A3/grands panneaux) : 500€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord pour ce projet.

Les décorations de Noël de la commune s'illumineront à l'occasion de la fête de Noël.

Mme Sylvia VERYHA présente les « Ateliers Kamishibai », théâtre de papier japonais consistant à des défilements de dessins associés à l'art du conte. Une formation pourra être dispensée à une ou deux personnes afin d'animer ces ateliers auprès des enfants de Cardet.

Objet : PERSONNEL : Renouvellement des contrats des agents techniques

Conformément à l'article 38-1 du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents(es) et contractuels(les) de la fonction publique territoriale, Il est proposé de renouveler les contrats à durée déterminée 20h/hebdo des agents techniques de la commune pour une durée de six mois à compter du 1er avril.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement des contrats des agents techniques.

Objet : Prime COVID

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 88, premier alinéa ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 et notamment l'article 11 ;

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

CONSIDERANT :

Le surcroît significatif de travail et les sujétions exceptionnelles auxquels ont été soumis certains agents du personnel de la commune de Cardet, appelés à exercer leurs fonctions en présentiel ou en télétravail ou assimilé pour assurer la continuité du fonctionnement des services durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19

DÉCIDE, après en avoir délibéré et par 14 voix pour, 0 voix contre, (Mr Stéphane BRIONI ne prend pas part au vote), d'instituer une prime exceptionnelle destinée à compenser les sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

La prime exceptionnelle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.

La présente délibération prend effet à compter du 1er février 2021 pour ce qui concerne l'attribution de cette indemnité.

Les dépenses correspondantes soit une enveloppe de 3000 euros pour l'ensemble des agents seront imputées au budget sur les crédits correspondants.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Le Maire informe le conseil municipal du départ au 1er mars de Mme Valérie BOURDILLE qui démissionne de son poste d'adjoint administratif 5h/hebdo à la Mairie de Cardet.
- Madame Sophie POUJOL, rappelle aux responsables des différentes commissions de faire remonter leurs besoins financiers, afin de préparer le budget 2021 qui sera voté en Avril.



Le Maire : Fabien CRUVEILLER